

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

MDE 24/035/2004 – ÉFAI

Informations complémentaires sur l'AU 107/04 (MDE 24/018/2004 du 12 mars 2004)

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées
ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

PRISONNIERS D'OPINION PRÉSUMÉS / CRAINTES DE TORTURE OU DE MAUVAIS TRAITEMENTS

SYRIE

Fahim Hassan Yusuf (h)
Jomard Fahim Yusuf (h), fils de Fahim Hassan Yusuf
Hussain Muhammad Murad (h)
Akram Muhammad Murad (h)
Hassan Muhammad Murad (h)
Khader Nawar Manja (h)
Zeres Nawar Manja (h)

Londres, le 21 avril 2004

Amnesty International a appris que les sept Kurdes de nationalité syrienne dont l'identité figure ci-dessus avaient été libérés quelques jours après leur arrestation.

On ignore où ils étaient détenus ; par ailleurs, l'organisation n'a pas connaissance du traitement qui leur a été réservé. Leur interpellation, survenue à l'aube du 9 mars, était manifestement liée aux festivités tenues la veille à l'occasion de la journée de la femme, pendant lesquelles de la musique traditionnelle kurde avait été jouée.

**Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau Actions urgentes.
Un grand merci à tous ceux qui sont intervenus en faveur de ces hommes.**

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*